

**Commune de Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal  
du vendredi 28 septembre 2018

Date de convocation : 24/09/2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents excusés :	4
Nombre de membre absent :	1

Le 28/09/2018 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

**Membres présents** : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Joël EME., Isabelle GASSER-BISE, Rémi JEANNINGROS, Michel MINARY, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

**Membres excusés** : Bernard WOZNY, Bernard CARDEUR, Michelle HOUSER, Adrien ROMAIN.

**Membre absent** : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.  
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 31 août 2018.

#### **1°) – Délibération pour l'achat du parterre de Monsieur COLLIN-THIEBAUD**

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents accepte l'achat au prix de 8,40 € le m2 les 23 ares de terrain, soit un montant de 19 320,00 €. L'opération pourra être réalisée qu'après l'accord de Madame JOUFFROY.

#### **2°) – Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctionnaires de l'Etat)**

Le conseil délibère et accepte la mise en place du RIFSEEP, nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

#### **3°) – Délibération pour l'adhésion de la protection des données personnelles (RGDP) par l'intermédiaire de l'AD@T (Agence départementale d'appui aux territoires)**

Le conseil délibère et accepte l'adhésion de la protection des données personnelles par l'intermédiaire de l'AD@T cette dernière permet également de mutualiser les moyens et services entre les collectivités.

#### **4°) – Délibération pour l'adhésion au contrat groupe, assurance mutuelle santé du personnel**

Le conseil délibère et accepte par l'intermédiaire de l'AD@T l'adhésion au contrat groupe.

**5°) – Délibération pour accord sur devis réparation du poteau d'information boîte aux lettres par Ets GASSER pour un montant de 1 200,00 € TTC**

Le conseil délibère et accepte le devis.

**6°) - Délibération pour transfert de propriété du local alambic pour cause d'abandon de l'Association l'Avenir tombée en désuétude**

Le conseil délibère et accepte l'abandon, l'alambic date de 1946, appareil hors service actuellement.

**7°) - Délibération pour accord sur la destruction des matériels de distillation par l'administration des Douanes**

Le conseil délibère et accepte la destruction de l'alambic, le cuivre pourrait être vendu. Un courrier va être fait aux Douanes.

**Divers :**

Rapport de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – La Communauté de Communes Loue Lison prend en charge les compétences voirie.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire  
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	